



# PRÉFET DES ARDENNES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Direction des services départementaux de l'éducation nationale des Ardennes

Charleville-Mézières, le 21 novembre 2022

Le préfet des Ardennes

et

L'inspectrice d'académie, directrice académique des  
services de l'Education Nationale des Ardennes

à

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements  
Mesdames et Messieurs les directeurs d'écoles,  
s/c de Mesdames et Messieurs les inspecteurs de  
l'Éducation nationale

### **Objet : Concours "j'assure ma sécurité sur la voie publique"**

Comme vous le savez, l'éducation à la sécurité routière fait l'objet d'un continuum éducatif de l'école au lycée ou au centre de formation d'apprentis. Elle permet aux élèves l'acquisition progressive d'un comportement responsable sur l'espace routier. Celle-ci s'effectuant sous la forme d'un enseignement obligatoire et transdisciplinaire est intégré dans la validation du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Dans la scolarité de l'élève, l'éducation à la sécurité routière est jalonnée d'étapes. À l'école, l'élève appréhende la sécurité du piéton en cycle 2, il devient ensuite usager du deux-roues pour valider le savoir rouler à vélo au cycle 3. Au cycle 4, au collège, il passera les attestations scolaires de sécurité routière (ASSR1 et 2) qui lui permettront de s'inscrire au permis AM (deux-roues motorisés) ou à la conduite accompagnée. Enfin, au lycée ou en CFA, l'éducation à la sécurité routière est appréhendée par les programmes des différents champs disciplinaires et par des actions de sensibilisation mises en œuvre par les établissements, notamment dans le cadre de l'organisation de la demi-journée de sensibilisation pour tous les entrants.

Dans le but de valoriser cet apprentissage, un concours ouvert à toutes les tranches d'âge sera organisé **du 1<sup>er</sup> janvier au 14 avril 2023** selon le règlement annexé ci-joint.

Les participations seront collectives, par groupes classes pour le 1<sup>er</sup> degré ou par groupes d'élèves pour les autres niveaux.

Nous vous invitons à porter ce concours à la connaissance des enseignants et à nous faire part des candidatures groupes d'élèves candidats recueillies au sein de votre établissement **au plus tard le 6 février 2023**. Vous renverrez le coupon réponse ci-annexé par mail à l'adresse suivante : [pref-securiteroutiere@ardennes.gouv.fr](mailto:pref-securiteroutiere@ardennes.gouv.fr). Pour les écoles, l'IEN de circonscription sera mis en copie.

Les référents sécurité routière de chaque établissement ainsi que M. Didier GIRO ([didier.giro@ac-reims.fr](mailto:didier.giro@ac-reims.fr)) pourront être sollicités pour toute question relative à ce concours.



Alain BUCQUET



Catherine MOALIC